

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **30**

Qui ont pris part à la délibération : **30**

Date de la convocation : **14/12/2015**

Date d'affichage : **14/12/2015**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du LUNDI 21 DECEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le vingt et un décembre à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE,

PRESENTS : Éric MASSON – Audrey TROIN – Régine RINAUDO – Rémy FÉLIX – Pascal CORDÉ – Maria De Fatima FIANDINO – Élisabeth CAILLAT – Patrick GARNIER – Jean-Jacques GABERT – Patrick CLAUDEL – Margaret LOVERA – Patricia BERENGUIER – Monique LEBLANC – Valérie ROBIN – Jonathan LAURITO – Anthony GIRAUD – Jeanne LAURITO – René LE VIAVANT – Renée FALCO – Jean-François FARNET – Michel DALLARI – Ernest DAL SOGLIO – Patricia PENCHENAT – Frédéric LACOUR – Carole RUIZ

POUVOIRS : Laëtitia PICOT à Marc Etienne LANSADE / Aimé GARNIER à Patrick GARNIER / Christelle DUVERNET à Eric MASSON / Malika OUAREZKI à Michel DALLARI

ABSENTS : Sébastien MACREZ – Marie-Ly GARCIA – Michel BERTIN

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Jeanne LAURITO

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les divers tarifs à leur niveau de 2015, exception faite de l'actualisation réglementaire des dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes, ainsi que d'une modification de la périodicité des redevances pour échafaudage et neutralisation de places de stationnement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser les tarifs 2016, comme suit :

CM 21/12/2015

N° 2015/180

ACTUALISATION DES TARIFS ET REDEVANCES

	2015	2016
Tarification location structures sportives		
*stades / heure	15,00	15,00
*stades : majoration weekend & j. fériés	20%	20%
*gymnases / heure	15,00	15,00
*gymnases : majoration weekend & j. fériés	30%	30%
Tarif de délivrance des documents cadastraux		
* extrait de matrice (par feuillet)	2,00	2,00
* extrait de plan A4	3,00	3,00
* extrait de plan A3	3,00	3,00
Photocopies et Cédérom (arrêté 01/10/2001)		
Photocopies A4	0,18	0,18
Photocopies A3	0,51	0,51
Fourniture et gravure de Cédérom	2,75	2,75
Tarif des frais de garde et d'enlèvement des véhicules mis à la fourrière municipale (arrêté ministériel du 21 mai 2013) : application des tarifs maxima. Quelques exemples :		
1) mise en fourrière VP		
*immobilisation matérielle	7,60	7,60
*opérations préalables	15,20	15,20
*opérations d'enlèvement	115,10	115,10
2) mise en fourrière autres véhicules immatriculés (y compris cyclomoteurs et autres non soumis à réception)		
*immobilisation matérielle	7,60	7,60
*opérations préalables	7,60	7,60
*opérations d'enlèvement	45,70	45,70
3) frais de garde et expertises VP		
*garde journalière	6,10	6,10
*expertise	61,00	61,00
4) frais de garde et expertises autres véhicules immatriculés (y compris cyclomoteurs et autres non soumis à réception)		
*garde journalière	3,00	3,00
*expertise	30,50	30,50
Cotisations bibliothèque		
* abonnement annuel cogolinois (5 livres + 5 revues + 2 autres supports)	15,30	15,30
* abonnement annuel cogolinois (5 livres + 5 revues)	11,20	11,20
* abonnement annuel non cogolinois (5 livres + 5 revues + 2 autres supports)	35,00	35,00
* abonnement annuel non cogolinois (5 livres + 5 revues)	30,00	30,00
*caution demandée aux vacanciers	50,00	50,00
*location livres - vacanciers	0,70	0,70
*locations livres nouveaux - vacanciers	1,60	1,60

arrêté
01/10/2001

* frais de remplacement de la carte d'adhérent en cas de perte/vol/destruction	5,00	5,00
Accès Internet à la bibliothèque		
*lecteurs inscrits : la 1ère demie heure gratuite puis la 1/2 H	0,00	0,00
*non inscrits : l' heure	0,00	0,00
*impressions : la page	0,18	0,18
Droit d'entrée aux musées		
*tarif individuel (adulte sauf étudiant)	gratuit	gratuit
*tarif groupes (+ de 10 personnes) par personne	gratuit	gratuit
Salles municipales - location		
* Centre Maurin des Maures - grande salle :		
- associations locales : réunions	gratuite	gratuite
- associations locales : forfait nettoyage après réceptions	83,00	83,00
- Autres : AG/Réunions	140,00	140,00
- Autres : Organisations salons, expositions	568,00	568,00
* Mairie annexe		
- associations locales	gratuite	gratuite
- AG/ Réunions (syndic, associations extérieures)	70,00	70,00
* Bastide Pisan - salle de réception		
- réunions (syndic, associations extérieures)	100,00	100,00
- expositions (la semaine)	200,00	200,00
* Bastide Pisan - salles de réunion		
- réunions (syndic, associations extérieures)	70,00	70,00
* EXPOSITIONS DEMEURE SELLIER et LA CHAPELLE (MOIS)		
-		
Basse		
* saison : novembre/décembre/janvier/février/mars/avril	80,00	80,00
- Moyenne saison : mai/juin/septembre/octobre	120,00	120,00
- Haute saison : juillet/août	150,00	150,00

CM 21/12/2015

N° 2015/180

ACTUALISATION DES TARIFS ET REDEVANCES

OBJET DES AUTORISATIONS	Désignation	Unité de base	Tarif 2015	Tarif 2016
STATIONNEMENT VEHICULES				
Stationnement de taxis et Auto-école	Par véhicule	MOIS	24,45	24,45
Voiture en exposition à caractère commercial	Par véhicule	JOUR	24,45	24,45
Car, camping-car, caravanes, camions, etc. pour exposition / vente à caractère commercial	Par véhicule	JOUR	98,45	98,45
Camion restauration rapide (foodtruck)	Par véhicule	JOUR	50,00	50,00
MARCHES ET FOIRES				
Marchés (ml) hiver	Mètre linéaire	JOUR	1,44	1,44
Marchés (ml) été	Mètre linéaire	JOUR	1,88	1,88
Foires	Mètre linéaire	JOUR	2,44	2,44
FETES FORAINES ANNUELLES				
Baraques / remorques (Loterie, jeux d'adresse, tirs)	Mètre linéaire	JOUR	2,00	2,00
Manèges et attractions diverses				
- Moins de 50 m ²	l'UNITE	JOUR	15,00	15,00
- Moins de 100 m ²	l'UNITE	JOUR	25,00	25,00
- Moins de 200 m ²	l'UNITE	JOUR	100,00	100,00
Jeux et distributeurs	l'UNITE	JOUR	5,10	5,10
CIRQUES et SPECTACLES DIVERS de MOINS de 30 m de diamètre				
- sans chapiteau et sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	86,00	86,00
- avec chapiteau et sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	123,00	123,00
- avec chapeau et ménagerie	l'UNITE	JOUR	197,00	197,00
CIRQUES et SPECTACLES DIVERS de PLUS de 30 m de diamètre				
- Sans ménagerie	l'UNITE	JOUR	740,00	740,00
- Avec ménagerie	l'UNITE	JOUR	860,00	860,00
DIVERS				
Balustrade ou bâches de fermeture	Mètre linéaire	AN	24,25	24,25
Auvents et marquises	Mètre carré	AN	24,25	24,25
Tente ou toile ou bâche ou banne ... (Sans appui au sol)	Mètre carré	AN	12,00	12,00
Etalage pour vente de marchandises (y compris rôtissoires), présentoirs, distributeurs, etc...)	Mètre carré	AN	36,80	36,80
Etalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires ponctuelles)		Jour	134,60	135,00
Etalage pour vente de marchandises au déballage (brocantes, foires hebdomadaires)		Jour	300,00	300,00
Bâches ou tente ou vélum ; les côtes laissés libres	Mètre carré	AN	24,25	24,25

CM 21/12/2015

N° 2015/180

ACTUALISATION DES TARIFS ET REDEVANCES

Bâches ou tente ou vélum ; avec fermeture partielle de côtés en matériaux de même nature.	Mètre carré	AN	36,70	36,70
Auvent en matériaux durs (vitres, PVC, métal, aluminium, bois, etc...) Les côtés laissés entièrement LIBRES.	Mètre carré	AN	49,40	49,40
Auvent en matériaux durs (vitres, PVC, métal, aluminium, bois, etc...) Les côtés partiellement FERMES.	Mètre carré	AN	73,50	73,50
Caisson en saillie avec ou sans store, volet roulant ou formant enseigne	Mètre carré	AN	51,80	51,80
Terrasse avec places assises (Cafés, restaurants, Glaces, brasseries pâtisseries)	Mètre carré	AN	49,80	49,80
Terrasse avec places assises (Cafés, restaurants, Glaces, brasseries pâtisseries)	Mètre carré	MOIS	6,80	6,80
Extension de terrasse (juillet / août)	Mètre carré	MOIS	6,80	6,80
ENSEIGNES & PREENSEIGNES (TLPE) : application des tarifs de droit commun				
a) dispositifs publicitaires et préenseignes non numériques & enseignes < 12 m²	Mètre carré	AN	15,30	15,40
b) enseignes (> 12 m² et < 50 m²)	Mètre carré	AN	30,60	30,80
c) enseignes (> 50 m²)	Mètre carré	AN	61,20	61,60
d) dispositifs publicitaires et préenseignes numériques	Mètre carré	AN	45,90	46,20
NB : tarifs doublés pour la superficie des supports excédant 50 m²				
CHANTIERS TEMPORAIRES				
Echafaudage, dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers	Mètre carré	Semaine	7,20	supprimé
Echafaudage, dépôt de matériaux, stationnement d'engins, stationnement d'appareils divers	Mètre carré	JOUR		1,00
Neutralisation de places de stationnement (sans occupation)	Place	Semaine	52,00	supprimé
Neutralisation de places de stationnement sur voirie (hors occupation)	Place	JOUR		10,00
PUBLICITE				
Bureau de vente pour promotion immobilière et divers	l'UNITE	MOIS	288,00	288,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**

Le Maire,

Marc Etienne LANSADE.